Des retraits de lots à effet retard !

Abderrahim DERRAJI - 2018-04-09 15:17:42 - Vu sur pharmacie.ma

Le retrait des formules lactées du groupe Lactalis et le retrait de lot du Pédovex® ont, une fois de plus, soulevé la problématique de l'effectivité des retraits de lots des produits de santé au Maroc. En effet, le recours au courrier postal reste chronophage, incertain et coûteux. Or il s'agit là de retraits de produits potentiellement dangereux qui doivent être effectués dans un délai le plus court possible. Le problème ne se pose pas uniquement au Maroc. En France, par exemple, les instances ordinales ont contribué à la mise en place de modules intégrés dans les logiciels de gestion des officines permettant une diffusion à tous les pharmaciens de l'Hexagone en moins de 20 minutes. Malheureusement et malgré tous ces efforts, 25 procès-verbaux ont été dressés1 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contre 25 pharmaciens qui n'avaient pas procédé au retrait des lots incriminés. En ce qui concerne le retrait de lot du Pédovex® au Maroc, on a eu l'agréable surprise de voir une jeune société éditrice2 de logiciel placarder l'information sur sa page d'accueil et prévoir un «message bloquant» évitant toute dispensation du Pedovex®. L'initiative mérite d'être saluée ,et devrait être généralisée à tous les éditeurs de logiciels. Les répartiteurs ont également diffusé l'information auprès de leurs clients. Là aussi, on n'a aucun moyen de savoir si tous les pharmaciens et leurs employés ont reçu l'information. En attendant la mise en place de l'Agence du médicament, le Conseil de l'Ordre, qui est particulièrement sensibilisé à cette problématique, pourrait, d'une part, envisager une collaboration avec les éditeurs de logiciels et les grossistes pour toucher le maximum de pharmaciens et, d'autre part, exploiter les plateformes d'e-mailing et d'expédition de SMS pour éviter que des lots dangereux continuent à être dispensés dans certaines officines. Le déploiement de ces outils est aisé et peu onéreux. Et même s'il l'était, avons-nous le droit de faire autrement ? 1 lien 2 Sobrus-Pharma : lien